

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
19 rue Maréchal Leclerc
BP 386
50006 SAINT LO CEDEX**

***Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 – Mail. : contact@askil.fr

www.askil.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 – NAF 6920Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

ABOOLUCE
Conseils d'entrepreneurs

INAA
GROUP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de la Manche de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental de la Manche de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'Annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note « 4.1 Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) » et « 4.7 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) » de l'Annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié les modalités retenues pour l'élaboration du Compte de Résultat par Origine et Destination et du Compte d'Emploi des Ressources. Et nous nous sommes assurés que ces notes de l'Annexe des comptes annuels fournissent une information appropriée et conforme aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

Aides financières

Nos travaux ont notamment consisté à rapprocher les décisions d'attribution des aides financières accordées par les Conseils d'administration réunis en 2025 avec les enregistrements comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colombelles, le 29 avril 2026
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



Reynald GEMY

Annexe au rapport sur les comptes annuels
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	474.00	(449.51)	24.49	56.09
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	474.00	(449.51)	24.49	56.09
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	551 775.15	(84 091.23)	467 683.92	462 566.52
Terrains				
Constructions	476 263.06	(54 853.30)	421 409.76	435 045.43
Install. techniques, matériel et outillage industriels	33 551.17	(29 237.93)	4 313.24	4 025.23
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	41 960.92		41 960.92	23 495.86
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 000.00		1 000.00	
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000.00		1 000.00	
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	553 249.15	(84 540.74)	468 708.41	462 622.61
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	306 107.63		306 107.63	11 279.68
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 441.76		7 441.76	10 229.50
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	294 578.16		294 578.16	483.56
Charges constatées d'avance	4 087.71		4 087.71	566.62
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 030 727.17		1 030 727.17	1 253 692.80
Instruments Financiers A Terme	569 360.02		569 360.02	711 646.36
Disponibilités	461 367.15		461 367.15	542 046.44
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 336 834.80		1 336 834.80	1 264 972.48
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 890 083.95	(84 540.74)	1 805 543.21	1 727 595.09
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EfficScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		884 038.61	771 732.63
Réserves statutaires ou contractuelles		884 038.61	771 732.63
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		40 949.55	112 305.98
Situation nette (sous total)		924 988.16	884 038.61
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		924 988.16	884 038.61
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		27 840.00	22 036.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		27 840.00	22 036.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		852 715.05	821 520.48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		151 721.77	73 267.01
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		30 345.91	10 405.48
Dettes fiscales		7 343.66	5 465.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		663 303.71	732 382.99
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		852 715.05	821 520.48
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 805 543.21	1 727 595.09

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	33 240.00	33 272.00	(32.00)	-0.10 %
Ventes de biens et services	40 584.19	34 642.07	5 942.12	17.15 %
Ventes de biens	10 033.86	6 570.99	3 462.87	52.70 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	30 550.33	28 071.08	2 479.25	8.83 %
. dont parrainages	9 342.92	4 023.60	5 319.32	
Concours publics et subventions d'exploitation	13 642.00	14 718.00	(1 076.00)	-7.31 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	307 023.79	340 361.32	(33 337.53)	-9.79 %
Dons manuels	304 896.79	337 605.32	(32 708.53)	-9.69 %
Mécénats	2 127.00	2 756.00	(629.00)	-22.82 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	596 110.70	626 095.27	(29 984.57)	-4.79 %
Reprises sur amort., dépr., prov.		1 559.00	(1 559.00)	
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 691.71		2 691.71	
PRODUITS D'EXPLOITATION	993 292.39	1 050 647.66	(57 355.27)	-5.46 %

Achats de marchandises	2 201.14	321.78	1 879.36	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	203 040.75	142 422.55	60 618.20	42.56 %
Aides financières	561 226.84	693 430.04	(132 203.20)	-19.07 %
Impôts, taxes et versements assimilés	6 048.06	8 214.35	(2 166.29)	-26.37 %
Salaires et traitements	102 550.02	61 178.74	41 371.28	67.62 %
Cotisations sociales	40 763.57	23 480.49	17 283.08	73.61 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 707.26	17 243.35	3 463.91	20.09 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	30 083.92	25 821.86	4 262.06	16.51 %
CHARGES D'EXPLOITATION	966 621.56	972 113.16	(5 491.60)	-0.56 %

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	26 670.83	78 534.50	(51 863.67)	-66.04 %
--------------------------------	------------------	------------------	--------------------	-----------------

De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	21 271.72	21 035.67	236.05	1.12 %
Reprises sur provisions, dépréciations		2 689.27	(2 689.27)	
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	21 271.72	23 724.94	(2 453.22)	-10.34 %

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES				

Expertes mandataires Commissaire aux comptes

Campus EfficScience

RÉSULTAT FINANCIER	21 271.72	23 724.94	(2 453.22)	-10.34 %
---------------------------	------------------	------------------	-------------------	-----------------

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	47 942.55	102 259.44	(54 316.89)	-53.12 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 065.52	(15 065.52)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8.98	(8.98)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		15 056.54	(15 056.54)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	6 993.00	5 010.00	1 983.00	39.58 %
TOTAL DES PRODUITS	1 014 564.11	1 089 438.12	(74 874.01)	-6.87 %
TOTAL DES CHARGES	973 614.56	977 132.14	(3 517.58)	-0.36 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	40 949.55	112 305.98	(71 356.43)	-63.54 %
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	55 265.00	56 286.26	(1 021.26)	-1.81 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	55 265.00	56 286.26	(1 021.26)	-1.81 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	55 265.00	56 286.26	(1 021.26)	-1.81 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	55 265.00	56 286.26	(1 021.26)	-1.81 %
NON AFFECTÉS				

ASKIL AUDIT NORMANDIE*Expert-comptable – Commissaire aux comptes*

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 Préambule	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable	6
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	11
3.1.7 Stocks	12
3.1.1 Etat des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations	12
3.1.3 Disponibilités	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	13
3.1.5 Charges constatées d'avance	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2 Fonds dédiés	15
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)	16
3.2.4 Provisions pour risques et charges	17
3.2.4.1 Tableau de variation	17
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
3.2.5 Dettes	17
3.2.5.1 Etat des échéances	17
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales	18
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	18
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	20
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	20
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	20
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)	21
4.2.1.4 Mécénat	21
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	21
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	21
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	21
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie	22
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	22
4.2.3 Subventions et autres concours publics	22

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	23
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	23
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	23
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	23
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	24
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	24
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	25
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	25
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	25
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	26
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	28
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	29
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	29
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	30
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	30
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	31
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)</i>	31
5.2	AUTRES INFORMATIONS	31
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	31
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	32
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	32
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	32

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Au cours de l'année, l'association a renouvelé son opération de street-marketing en partenariat avec la fédération nationale afin de renforcer les prélèvements automatiques.

Dans le cadre du développement du bénévolat, des formations ont été organisées et une stratégie de recrutement mise en place, incluant une réunion d'information tenue à Agon-Coutainville en fin d'année.

Les résultats des audits réalisés par la ligue nationale concernant l'administratif territorial ont été reçus et pris en compte pour améliorer nos pratiques internes.

Le mois d'octobre a été particulièrement actif avec près de 100 animations organisées dans le cadre d'octobre rose par les bénévoles et la nouvelle chargée de prévention santé, Angéline, arrivée en mai.

Par ailleurs, les travaux dans l'immeuble de l'association ont débuté. La secrétaire-comptable, Catherine, dont la retraite est prévue début 2026, a commencé la passation de ses fonctions avec Isabelle à compter du 1er décembre.

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

NEANT

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	474			474
Immobilisations corporelles	531 786	19 989		551 775
Immobilisations financières		1 000		1 000
Total	532 260	20 989	0	553 249

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	19 989	0
Travaux rénovation siège	18 465	
PC	1 524	
Immobilisations financières	1 000	0
Dépôt de garantie location immobilière	1 000	
→ ...		
Total	20 989	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	417	32		449
Amort.Immobilisations corporelles	69 220	14 871		84 091
Amort.Immobilisations financières				
Total	69 637	14 903	0	84 540

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		1 000		1 000
Total	0	1 000	0	1 000

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025 NEANT

Rubriques	Montant souscrit	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks NEANT

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	7 442	7 442	
→ Autres Créances	294 578	294 578	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	4 088	4 088	
Total	306 108	306 108	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
DAT	557 346	557 346			
Autres valeurs mobilières	12 014	12 014			
Total	569 360	569 360	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	372 155	
Livrets et comptes épargne	89 212	21 272
Comptes à terme		
Total	461 367	21 272

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs	-574	
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
Ligue Nationale	7 442	
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
Dons et Legs à recevoir LN	295 052	42
Subventions		442
Produits divers	100	
→		
→		
→		
Disponibilités	1 262	5 677
Total	303 282	6 161

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Goodies	3710	
Divers	346	229
Eau	32	54
Téléphone		284
...		
Total	4 088	567

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	771 732	112 306	79 471					884 038
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	112 306	-112 306	-79 471	40 950	-13 443			40 950
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	884 038	0	0	40 950	-13 443	0	0	924 988

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

NEANT

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	22 036	5 804		27 840
Total	22 036	5 804	0	27 840

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 722	151 722		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	37 690	37 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	663 304	663 304		
Produits constatés d'avance		0		
Total	852 716	852 716	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	7 344	5 465
→ Impôt sur les sociétés		
→ Prélèvements à la source	351	139
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	6 993	5 326
Dettes sociales :	30 346	10 406
→ Urssaf/ Pôle emploi	7 328	2 574
→ Caisse de retraite	1 546	544
→ Caisse de prévoyance	2 006	846
→ Personnel autres charges à payer		362
→ Organismes sociaux autres charges à payer		548
→ Dettes congés à payer	8 231	3 747
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 836	1 785
→ Salaires à payer	6 399	
Total	37 690	15 871

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	151 721	73 267
→ FNP - Factures non parvenues	97 407	55 109
Dettes fournisseurs	54 314	18 158
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	663 304	732 383
Recherche Ligue Nationale	358 000	458 857
Aides financières (Hôpitaux - recherche régionale)	249 000	221 433
Autres aides financières et divers	56 304	52 093
Total	815 025	805 650

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

050 - COMITÉ DE LA MANCHE		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		659 650.50	648 849.14	773 262.25	752 577.37
1.1 Réalisées en France		659 650.50	648 849.14	773 262.25	752 577.37
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		116 872.79	106 071.43	92 914.45	88 729.57
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		542 777.71	542 777.71	680 347.80	663 847.80
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		102 532.37	101 196.01	79 754.31	77 279.48
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		102 486.75	101 150.39	79 754.31	77 279.48
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		45.62	45.62		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		205 627.69	190 293.88	122 531.58	107 804.60
3.1 Frais d'information et de communication		40 964.59	40 964.59	22 255.41	22 255.41
3.2 Frais de fonctionnement		149 839.21	134 505.50	85 046.70	70 328.70
3.3 Autres charges		14 823.89	14 823.79	15 229.47	15 220.49
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		5 804.00	5 804.00	1 584.00	1 584.00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES		973 614.56	946 143.03	977 132.14	939 245.45
EXCÉDENT OU DÉFICIT		40 949.55		112 305.98	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	22 560.00	22 560.00	26 971.46	26 971.46
Réalisées en France	22 560.00	22 560.00	26 971.46	26 971.46
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	7 891.00	7 891.00	15 303.82	15 303.82
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	24 814.00	24 814.00	14 010.98	14 010.98
TOTAL	55 265.00	55 265.00	56 286.26	56 286.26

RESSOURCES

TOTAL

Dont générosité du public

TOTAL

Dont générosité du public

PRODUITS PAR ORIGINE

1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-932 700.12	-932 700.12	-1 016 027.32	-1 016 027.32
1.1 Cotisations sans contrepartie	-33 240.00	-33 240.00	-33 272.00	-33 272.00
1.2 Dons, legs et mécénat	-307 023.79	-307 023.79	-340 361.32	-340 361.32
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-592 436.33	-592 436.33	-642 394.00	-642 394.00
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-68 221.99		-56 003.53	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-9 342.92		-4 023.60	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-56 187.36		-35 355.41	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-2 691.71		-16 624.52	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-13 642.00		-14 718.00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-2 689.27	-2 689.27
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-1 014 564.11	-932 700.12	-1 089 438.12	-1 018 716.59

Décembre 2025

Décembre 2024

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

TOTAL

Dont générosité du public

TOTAL

Dont générosité du public

PRODUITS PAR ORIGINE

1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-55 265.00	-55 265.00	-56 286.26	-56 286.26
Bénévolat	-55 265.00	-55 265.00	-56 286.26	-56 286.26
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-55 265.00	-55 265.00	-56 286.26	-56 286.26

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.
Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à NEANT

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
	0
	0
	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Abonnement revue VIVRE	1 158	730
Prestations, autres ventes et Manifestations	14 986	19 658
Autres produits affectés aux missions sociales dont VIVRE	15 097	10 230
Quotes parts générosités recues d'autres entités	539 923	590 740
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits financiers	21 272	21 036
→ ...		
Total	592 436	642 394

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
Reprise aide accordée		15 000
Remboursement impôts locaux		1 559
Arrondis lettrages // DIVERS	2 692	66
Total	2 692	16 625

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2689
Total	0	2689

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser) FRAIS GENERAUX	47 627	83 766	71 648	203 041
Total	47 627	83 766	71 648	203 041

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon la clé de répartition suivante :

4100	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	33%
4200	COMMUNICATION EXTERNE	23%
5400	PUBLIPOSTAGE MKD REAL PAR CD	11%
5900	TRAITEMENT DES DONS	2%
A800	DIVERS	23%
B800	FONCTIONNEMENT DE LA MISSION	6%
D800	FONCTIONNEMENT DE LA MISSION	2%

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	32 936	19 009
Actions d'information, de prévention et de dépistage	8 704	4 775
Actions de formation		
Actions de recherche	2 863	1 462
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	18 616	10 273
Frais de fonctionnement (dont communication)	80 195	49 140
Total	143 314	84 659

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	67 067	49 942
Actions d'information, prévention,dépistage	37 146	25 479
Actions de formation		258
Actions de recherche	12 368	15 817
Actions autres	292	1 418
Total	116 873	92 914
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	82 640	77 417
Actions d'information, prévention,dépistage		1 500
Actions de formation		
Actions de recherche	445 137	593 930
Actions autres	15 000	7 500
Total	542 777	680 347

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	40 965	22 255
Frais de gestion	113 814	69 860
Autres charges	43 856	30 416
...		
...		
...		
...		
Total	198 635	122 531

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	55 265	56 286
Total		55 265	56 286

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	5 767	542 778			144						5 911
Variation de stock							-3 710				-3 710
Autres achats et charges externes	47 627				83 766		71 648				203 041
Aides financières	18 449										561 227
Impôts, taxes et versement assimilés	65				6		5 977				6 048
Salaires et traitements	31 790				13 331		57 429				102 550
Charges sociales	12 713				5 285		22 766				40 764
Dotations aux amortissements et dépréciations	463						14 440	5 804			20 707
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges								30 083			30 083
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats										0	
Impôt sur les bénéfices									6 993		6 993
TOTAL	116 874	542 778	0	0	102 532	0	198 633	5 804	6 993	0	973 614

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	22 560		7 891	24 814	55 265
TOTAL	22 560	0	7 891	24 814	55 265

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 880
Total	5 880

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	050 - COMITÉ DE LA MANCHE	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		648 849.14	752 577.37
1.1 Réalisées en France		648 849.14	752 577.37
Actions réalisées par l'organisme		106 071.43	88 729.57
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		67 066.58	49 941.53
Soins de supports		67 066.58	49 941.53
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		26 344.25	21 294.25
Prévention primaire		328.67	109.12
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			258.22
Actions de société et politique de santé		292.25	1 418.24
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		12 368.35	15 817.33
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		542 777.71	663 847.80
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		82 640.35	77 417.49
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		445 137.36	578 930.31
Programmes nationaux		335 317.36	494 230.31
Programmes régionaux et départementaux		109 820.00	84 700.00
Mission reversement legs			
Autres actions		15 000.00	7 500.00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Cotisations internationales			
Subventions diverses internationales			
Subventions diverses internationales			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		101 196.01	77 279.48
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		101 150.39	77 279.48
Frais d'appel de dons		90 393.05	62 936.84
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		10 169.34	13 913.98
Frais de traitements des legs		588.00	428.66
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes			
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		45.62	
Frais de recherche partenariat		45.62	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		190 293.88	107 804.60
3.1 Frais d'information et de communication		40 964.59	22 255.41
Frais d'information et de communication externe		40 694.59	22 255.41
Frais d'information et de communication interne		270.00	
3.2 Frais de fonctionnement		134 505.50	70 328.70
Frais de gestion		98 480.26	55 142.45
Formation administrative			
Impôts et taxes		5 943.82	8 214.35
Cotisation statutaire 10%		30 081.42	6 971.90
3.3 Autres charges		14 823.79	15 220.49
Charges financières		383.40	24.00
Dotations aux amortissements		14 440.39	15 196.49
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		940 339.03	937 661.45
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		5 804.00	1 584.00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			79 471.14
TOTAL		946 143.03	1 018 716.59
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		22 560.00	26 971.46
Réalisées en France		22 560.00	26 971.46
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		7 891.00	15 303.82
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		24 814.00	14 010.98
TOTAL		55 265.00	56 286.26
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice			
=- Utilisation			
+=Report			
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice			

	050 - COMITÉ DE LA MANCHE	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-932 700.12	-1 016 027.32
1.1 Cotisations sans contrepartie		-33 240.00	-33 272.00
1.2 Dons, legs et mécénat		-307 023.79	-340 361.32
Dons manuels non affectés		-293 535.70	-314 400.53
Dons manuels affectés		-11 361.09	-23 204.79
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-2 127.00	-2 756.00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-592 436.33	-642 394.00
Manifestations		-1 315.95	-5 840.99
Ventes (dont abonnement à vivre)		-1 158.00	-730.00
Prestations et autres ventes		-13 670.65	-13 817.98
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-15 096.67	-10 229.50
Autres produits affectés			
Produits financiers		-21 271.72	-21 035.67
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-539 923.34	-590 739.86
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-2 689.27
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-932 700.12	-1 018 716.59
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-13 442.91	
TOTAL		-946 143.03	-1 018 716.59
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		359 476.84	264 346.35
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		-13 442.91	79 471.14
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		13 379.26	15 659.35
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		359 413.19	359 476.84
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-55 265.00	-56 286.26
Bénévolat		-55 265.00	-56 286.26
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-55 265.00	-56 286.26

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Immobilisation	Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
IM000001 0	25/02/2017	Bricolage Service ca	2 636.70		175.99	175.99
IM000033 0	27/08/2012	Peinture Marie - sol	3 263.83		217.78	217.78
IM000034 0	27/08/2012	Peinture Marie - mur	1 836.53		122.55	122.55
IM000042 0	24/07/2020	ELEC 50 ELECTRICITE	862.27		57.49	57.49
IM000044 0	06/08/2020	ELEC 50 CABLES INFOR	794.16		52.95	52.95
IM000045 0	31/08/2020	ELEC 50 TELE MURAL L	620.00		41.33	41.33
IM000046 0	29/10/2020	ALIX HABILLAGE VITRI	1 089.60		108.96	108.96
IM000047 0	17/12/2020	BRICO CASH RADIATEUR	777.10		51.81	51.81
IM000053 0	19/01/2022	STRUCTURE ACHAT IMME	297 536.76		5 950.73	5 950.73
IM000054 0	19/01/2022	CHARPENTE ACHAT IMME	150 000.00		6 000.00	6 000.00
IM000055 0	19/01/2022	PLOMBERIE ELECT ACHA	5 000.00		200.00	200.00
IM000056 0	19/01/2022	MENUISERIE ACHAT IMM	5 000.00		200.00	200.00
IM000057 0	19/01/2022	CHAUFFAGE ACHAT IMM	5 000.00		333.33	333.33
IM000058 0	19/01/2022	PEINTURE ACHAT IMME	5 000.00		333.33	333.33
IM000059 0	19/01/2022	FACADE ACHAT IMMEUB	5 000.00		333.33	333.33
IM000060 0	01/08/2022	P11ORDI DELL 3520 XC	920.40		178.97	178.97
IM000061 0	10/10/2023	XEFI POSTE 12 HP 400	1 024.80		341.60	341.60
IM000062 0	10/10/2023	XEFI ECRAN HP E24MV	269.00		89.67	89.67
IM000063 0	10/10/2023	XEFI POSTE 12 LICENC	94.80		31.60	31.60
IM000064 0	03/11/2025	LNCC ORDI 13PP D363		1 524.00	81.84	81.84
			486 725.95	1 524.00		14 903.26

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	11			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	24	1277,5	0,78	22765
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	11	143,65	0,09	2560
Organisation de manifestations	26	46,5	0,03	829
Communication, démarches auprès des médias	26	244	0,15	4350
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...	9	396,25	0,24	7061
Autres : prévention	11	993,3	0,60	17701
Total	118	3 101	2	55265

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	5	4 905	3
Total	5	4 905	3

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	2 732
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
Total		2 732

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 4 163 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.